

tres lois relatives aux commissaires de port, pour la construction de ponts dans des ports publics ou au-dessus de canaux.

LA TÊTE DES LACS—PARTICIPATION DU NATIONAL-CANADIEN À LA CONSTRUCTION DU PONT DE LA RIVIÈRE KAMINISTIQUIA

Question n° 725—**M. Fisher:**

Les chemins de fer Nationaux ont-ils songé à ce qu'ils pourraient faire à l'égard de la décision à prendre concernant l'opportunité de construire un nouveau pont sur la rivière Kaministiquia, à la rue James ou dans ses environs?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici les renseignements fournis à ce sujet par la direction des chemins de fer Nationaux du Canada: Oui, un représentant de la compagnie est membre du comité qui a été formé pour étudier ce problème.

ENQUÊTE MÉDICALE SUR LES PRISONNIERS DE GUERRE DES JAPONAIS

Question n° 742—**M. MacRae:**

1. Quelles sont les questions spécifiques qui demandent un examen plus approfondi en ce qui concerne l'enquête médicale poursuivie actuellement au sujet des anciens combattants qui étaient prisonniers des Japonais durant la Seconde Guerre mondiale?

2. Quelles sont les questions que le ministère de la Défense nationale examine actuellement et quelles sont les raisons pour lesquelles ce ministère poursuit l'enquête en question?

3. Quand prévoit-on la fin de l'enquête?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Les problèmes qu'il faut étudier plus à fond ont trait à la vérification de certaines observations et à l'évaluation de l'importance de certaines autres.

2. Le ministère de la Défense nationale n'entre en cause que dans la mesure où ses spécialistes fournissent une assistance professionnelle, comme je le disais à la Chambre le 7 mai 1965.

3. Certaines parties de l'enquête sont terminées et les mesures appropriées ont été prises. J'attire votre attention sur ma déclaration du 7 mai 1965 au sujet du traitement des affections dentaires. L'étude des autres questions sera terminée par étapes, probablement au cours de cette année. Il se peut, toutefois, que certaines questions qui se rapportent au vieillissement des anciens combattants exigent une étude continue durant plusieurs années.

NUMÉRAIRE ET ACTIF DES BANQUES

Question n° 744—**M. Caouette:**

1. Quel était le total du numéraire, dans les banques et hors banques, à la fin du dernier exercice financier?

2. Quel était le total de la masse monétaire au Canada à la fin du dernier exercice financier?

3. Quel était, à la fin du dernier exercice financier, le total de l'actif des huit banques à charte?

M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Au 31 mars 1965, les banques à charte détenaient un numéraire d'une valeur de 36 millions de dollars et des billets de la Banque du Canada d'une valeur de 351 millions de dollars. A la même date, comme l'indique le *Sommaire statistique* de la Banque du Canada, la valeur du numéraire hors banques était de 232 millions de dollars et la valeur des billets de la Banque du Canada hors banques était de 1,938 millions de dollars.

2. Une façon ordinaire de calculer la masse monétaire est de soustraire du total des dépôts canadiens dans les banques à charte les articles en transit, plus les billets et le numéraire hors banques. Le chiffre obtenu était, au 31 mars 1965, \$18,440 millions.

3. L'actif total des huit banques à charte était au 31 mars 1965:

	millions
Banque de Montréal	\$ 4,787
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,149
La Banque Toronto-Dominion	2,650
La Banque Provinciale du Canada	522
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5,750
La Banque Royale du Canada	5,911
Banque Canadienne Nationale	975
La Banque Mercantile du Canada	161
Total	\$23,905

LA PISCICULTURE À TERRE-NEUVE ET AU LABRADOR

Question n° 748—**M. Tucker:**

Le ministère des Pêcheries a-t-il étudié l'opportunité a) d'installer des établissements de pisciculture dans le secteur Terre-Neuve-Labrador et d'y mettre à exécution un programme de repeuplement des eaux, b) de modifier le règlement de façon à le mieux adapter au littoral et aux eaux de la région de Terre-Neuve-Labrador, c) d'annuler les baux de pêche consentis à des particuliers et à des groupes privés dans les eaux intérieures de Terre-Neuve-Labrador?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): a) Oui, et il a conclu que rien ne justifierait une telle mesure. Le ministère applique d'autres techniques de pisciculture, qui se sont montrées avantageuses dans l'exécution de son programme de conservation. b) Le règlement visant la région de Terre-Neuve-Labrador est constamment à l'étude et souvent modifié pour répondre aux besoins de la pêche dans les eaux côtières. c) Toutes les questions relatives à l'amodiation de droits de pêche à des particuliers ou à des groupes privés dans les eaux intérieures relèvent entièrement du gouvernement de la province intéressée.

VERSEMENTS AUX PROVINCES ATLANTIQUES

Question n° 751—**M. Dubé:**

Quels montants le Canada a-t-il versés en vertu des arrangements fiscaux à chacune des quatre